

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire

portant modification des statuts de l'association Les Amis d'Eve nos

Le 13 février 2025 à 18 h30, les membres de l'association Les Amis d'Evenos se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour décider ce qui suit :

- modification des statuts de l'association
- élection d'un nouveau président.

Etaient présents : Magali Lereste, Guy Christoph, Odile Legier, Georges Tuua, Yves Jestin, Matthieu Simonnet.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de l'association, aucun quorum minimum n'est fixé et les représentations sont de deux procurations au maximum par membre présent.

1ère résolution

Compléter l'article 2 dédié à l'objet comme il suit :

« Et, de manière générale, cette association a pour but de regrouper les Ebrosiens pour la défense de leurs intérêts communs, notamment auprès des pouvoirs publics et ainsi leur soumettre les problématiques concernant l'évolution et les projets réalisés sur le territoire communal, avec l'objectif d'assurer la défense, la sauvegarde et l'identité villageoise de la commune d'Evenos, cet objectif compris dans un sens large y incluant, sans que cette liste ne soit limitative, le caractère historique, patrimonial, paysager, le cadre de vie, la densification de la commune, l'urbanisme opérationnel ou réglementaire, et ce par la mise en œuvre, si besoin, de recours devant toute juridiction compétente, dans les conditions d'habilitation de son président fixées par l'article 13 bis des présents statuts ».

La première résolution a été votée à l'unanimité.

2ème résolution

Ajouter l'article 13 bis comme il suit:

Article 13 bis - Actions en justice

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et devant toutes les juridictions, en demande ou en défense. En cas d'indisponibilité temporaire, le Conseil d'Administration désignera le représentant de l'association habilité à agir en justice qui pourra être un membre du bureau ou toute personne désignée par le Conseil d'Administration. Le président ou la personne désignée par le Conseil d'Administration devra, préalablement, recueillir l'autorisation du Conseil d'Administration ou, en cas d'extrême urgence, du bureau, statuant à la majorité des voix des présents ou représentés.

La deuxième résolution a été votée à l'unanimité.

3ème résolution

Election d'un nouveau président

Suite à la démission de Matthieu Simonnet de son poste de président dont nous prenons acte à cette assemblée, se présentent les candidats suivants:

- Lereste Magali

Suite à la présentation, un vote à main levée est organisé avec pour résultats:

- Lereste Magali est élue à l'unanimité.

L'assemblée est close à 19h00.

Signature

Président de la séance

Matthieu Simonnet